



DECLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL DE CAEN

21 octobre 2026

Madame la Secrétaire générale, représentante du Premier président,

Mesdames, Messieurs,

En cette dernière séance de CSA du présent mandat, l'UNSA Services Judiciaires souhaite à la fois jeter un œil dans le rétroviseur mais aussi regarder vers l'avenir, tant au niveau national que local.

I. Les élections professionnelles de décembre 2026 : un enjeu démocratique crucial

Les élections professionnelles de décembre 2026 arrivent sous peu et la campagne électorale bat déjà son plein. Il est bon de rappeler à tous l'intérêt de ce scrutin, ses enjeux et ses conséquences pour chacun des agents.

La charge de travail dans les juridictions et autres services est telle que les enjeux des élections professionnelles sont souvent délaissés et méconnus, et que la question de prendre le temps de voter se pose pour de nombreux collègues. Et pourtant, voter c'est donner légitimité et force à ceux qui représentent les collègues. Plus le taux de participation sera élevé, plus les représentants élus seront forts et légitimes dans leurs revendications.

Voter, c'est donc soutenir et donner plus de pouvoir et de force aux représentants des personnels ! Voter permet de ne pas laisser les autres, et l'administration en particulier, décider à la place des agents. Si vous voulez décider qui sera chargé de vous représenter pour faire évoluer votre métier, votre rémunération, vos conditions de travail, pour défendre votre recours devant la CAP ou représenter vos intérêts en CSA et en Formation Spécialisée, faites le choix de voter, et de voter pour ceux qui sont là pour vous conseiller en cas de problème et vous épauler au quotidien.

Faites le bon choix : l'UNSA SJ du secteur de Caen a été présente, sans la moindre défaillance, à toutes les réunions des CSA locaux comme des CSA FS du ressort et a répondu à toute sollicitation. L'UNSA SJ a toujours su soutenir les intérêts de tous les agents des greffes, fonctionnaires comme contractuels. Alors ne laissez pas les autres choisir à votre place, soyez acteurs de votre carrière, et votez pour défendre ceux qui font tenir la Justice.

II. Bilan national : des avancées statutaires majeures obtenues par la lutte syndicale

Il est nécessaire de rappeler que ces quatre dernières années ont vu défilé plusieurs réformes statutaires majeures pour beaucoup de nos collègues, notamment :

- La création du corps de cadre greffier (Catégorie A) : Demande de longue date de notre organisation, poussée par une mobilisation inédite des personnels de greffe en 2023 dans laquelle nos représentants se sont pleinement investis, elle a permis à 3 200 greffiers d'accéder à la catégorie A.
- Le plan de requalification des adjoints administratifs en greffiers (C en B) : Suite à la fin programmée des faisant fonction, ce plan a donné l'opportunité à 700 adjoints administratifs de rejoindre le corps des greffiers.
- La création du corps des techniciens (filière technique) : Permettant l'accès à la catégorie B des adjoints techniques et donnant plus largement une possibilité d'évolution à ces agents.
- La reconstitution du grade principal pour les greffiers.
- La nouvelle grille indiciaire et la revalorisation pour les directeurs de greffe (DSGJ) : Relais d'un mal-être trop longtemps ignoré, il s'agit d'un progrès notable bien que trop tardif.

Ces avancées, parfois incomplètes (par exemple s'agissant de la volumétrie des collègues pouvant accéder au corps des B techniques), ont le mérite d'exister en débloquent des situations, et étaient indispensables pour valoriser nos collègues et leurs carrières. Elles répondent à des revendications historiques de l'UNSA SJ.

Le travail n'est pas terminé et nos collègues peuvent compter sur l'UNSA SJ pour continuer à revendiquer afin d'obtenir toutes les améliorations possibles, notamment le renforcement des juridictions en personnels, les effectifs restant toujours en deçà du nécessaire pour absorber les charges de travail.

III. Une dégradation des conditions de travail et l'examen des points à l'ordre du jour du CSA

Toutefois, il n'est pas opportun de nous réjouir. La situation des personnels — magistrats, contractuels et fonctionnaires — est en pleine dégradation et c'est avant tout la question du pouvoir d'achat, avec un point d'indice gelé, des compensations indemnitaires indigentes et des enveloppes pour le CIA insuffisantes en pleine crise inflationniste, qui déclenche colère et frustration des agents.

Colère aussi face à l'absence de prise en compte des risques psychosociaux (RPS), devant une médecine du travail à bout de souffle et des bâtiments dans des états déplorables. Colère enfin devant l'absence de constance du garde des Sceaux dans la hiérarchisation des objectifs : après l'affaire Lyanna, qui voulait ériger la lutte contre les violences sexuelles en objectif numéro un et qui a entraîné un chamboulement total dans nos juridictions au détriment des personnels, voilà que la priorité affichée est aujourd'hui à la gestion des casseurs !

Cette colère appelle des réponses fortes, aussi bien au niveau local que national.

1. Rémunération des personnels et urgence sur la Catégorie C

L'ordre du jour de ce CSA comprend un point sur les rémunérations (IFSE et CIA) : il est en effet bien temps que la transparence se fasse sur les différences de traitement de nos collègues.

Mais ceci ne doit pas faire oublier les besoins de reconnaissance flagrants pour d'autres catégories, et notamment la catégorie C. Même si les leviers qui permettraient d'améliorer les grilles de rémunération de nos collègues adjoints ne se trouvent pas au sein de cette instance, il est important de rappeler que les grilles de la catégorie C sont absolument lamentables. Le niveau de rémunération est tellement bas qu'il est parfois nécessaire de recourir à une indemnité différentielle pour que la rémunération de la catégorie C ne soit pas inférieure au SMIC : c'est une honte !

La promesse d'une hausse d'IFSE des corps communs devrait enfin se concrétiser sur la paie de novembre.

2. La mise en œuvre du « choc numérique » et l'outil informatique

L'ordre du jour concerne aussi la mise en œuvre du « choc numérique »... Que de questions à venir ! En effet, les retours d'expériences au sein de nos juridictions sont plutôt douloureux. Le choc numérique, cela fait bien longtemps que les agents des greffes l'ont pris dans les dents : Cassiopée, Portalis et bien d'autres inepties encore...

Qui oserait nier l'enfer vécu par les collègues au quotidien, et pendant de très longues périodes, à cause de logiciels inopérants, insécurisants, inadaptés... Voilà le résultat d'années d'égarement en matière informatique au sein de ce ministère, où l'utilisateur lambda n'a jamais été au cœur des recherches d'amélioration de son propre outil de travail, et où les décideurs n'ont jamais eu à supporter au quotidien les pannes informatiques à répétition et les plantages incessants sous la pression des procédures en cours !

Le résultat de tout cela aujourd'hui est de faire sortir les services centraux informatiques de la DSJ pour les réorganiser au sein du Secrétariat Général... Bref, installer une couche supplémentaire d'intervenants entre les utilisateurs quotidiens et les décideurs ! Cela ferait rire si les collègues n'étaient pas dans la panade quasi quotidiennement et confrontés au manque de matériel adapté. Et encore, il faut saluer l'accompagnement au sein de notre cour d'appel par les services informatiques du SAR et son réseau efficient avec les collègues CLI, CIP et TIP.

D'ailleurs, l'un des pendants du choc numérique et du déploiement de l'intelligence artificielle — et ce n'est pas le moindre, même s'il est obstinément occulté ou repoussé d'un revers de main par notre administration —, c'est la conséquence sociale du déploiement de ce type d'outils. L'UNSA SJ restera vigilante quant aux conséquences sur nos évolutions de métiers et sur nos emplois. L'administration doit aussi ouvrir, et dans les délais les plus courts, des chantiers traitant de ces conséquences.

IV. Situation budgétaire et menaces sur le ressort

1. Un étouffement budgétaire majeur pour 2026

L'analyse du compte rendu de gestion au 31 août 2026 met en évidence une situation très contrastée : un étouffement budgétaire majeur sur le fonctionnement et les frais de justice (programme 166). Une impasse budgétaire globale pour 2026 se dessine avec un besoin complémentaire non couvert pour boucler l'année qui s'élève à :

- 2,97 M€ en Autorisations d'Engagement (AE) ;
- 4,27 M€ en Crédits de Paiement (CP) — dont 3,20 M€ de CP sur les seuls frais de justice.

Cette situation menace directement le renouvellement du parc d'ordinateurs portables et des véhicules de service des juridictions.

2. Inquiétudes sur l'avenir de la Cour d'appel de Caen

Il semble d'ores et déjà prévu que la Cour d'appel de Rouen nous intègre, avale, absorbe, annexe voire liquide ? Oui, l'UNSA SJ le craint au vu des manigances nauséabondes autour de notre plateforme CHORUS. Quelle posture nos chefs de cour ont-ils prise ?

V. Bilan de l'action locale de l'UNSA SJ à la Cour d'appel de Caen

Notre organisation, dont le slogan est « *défendre ceux qui font tenir la justice* », a montré la pertinence de ses positions et de son action ces quatre dernières années. Durant ce mandat, l'UNSA SJ, organisation syndicale majoritaire de la Cour d'appel de Caen, est fière d'avoir accompagné plus de 250 dossiers de manière individuelle :

- Un accompagnement universel : Du C (Adjoint administratif ou technique) au A (Cadre / DSGJ), en passant par le B (Greffiers, SA), et sans oublier les contractuels qui représentent aujourd'hui près d'un quart de nos effectifs.
- Prise en compte des détresses : Il est à noter une prédominance de saisines par la Catégorie C (Adjoints administratifs et/ou techniques) qui démontre la souffrance particulière de cette catégorie de personnels. Viennent ensuite les saisines des greffiers, ce qui est normal s'agissant aujourd'hui du corps majoritaire sur notre ressort.
- Proximité du terrain : Des saisines provenant proportionnellement de toutes les juridictions du ressort, ce qui démontre une gestion de proximité plutôt satisfaisante (si l'on met à part les événements 2026 sur Coutances et Lisieux).
- Un syndicat ouvert : Près de la moitié des personnes accompagnées ne sont pas adhérentes au moment de leur saisine.

L'UNSA SJ s'affirme ainsi comme un acteur incontournable du soutien aux personnels de justice affectés au sein de nos juridictions.

VI. Dialogue social local, remerciements et engagements pour l'avenir

Nous savons dire quand cela ne va pas, prenons aussi le temps de souligner les efforts. Durant ce mandat, une réelle impulsion a été donnée :

- Merci à Monsieur PAVAGEAU d'avoir osé une politique volontariste en matière de dialogue social et à sa secrétaire générale Madame GARCIA DE GROLARD qui a assuré un intérim fidèle.
- Merci aux équipes du SAR d'avoir fait de leur mieux pour essayer de suivre cette dynamique, et en particulier à Madame PAGNUCCO qui n'a cessé d'œuvrer pour améliorer les rouages d'un fonctionnement parfois compliqué.
- Merci aux autres syndicats représentatifs ici présents avec qui nous avons intelligemment conduit nos actions syndicales dans l'intérêt des collègues et du fonctionnement de la justice.

Augurons que le dynamisme du dialogue social survive aux élections professionnelles et à l'arrivée d'une nouvelle recrue à la Première Présidence de notre belle cour d'appel.

L'UNSA SJ du secteur de Caen espère ardemment que la succession saura prendre la mesure de la qualité des personnels de justice de ce ressort, de leur compétence et de leur dévouement.

Il est souhaitable qu'une majorité renforcée à l'issue des prochaines élections nous permette de pousser le dialogue social à un niveau encore supérieur et de conquérir de nouvelles avancées pour l'ensemble des catégories de personnels.

L'UNSA SJ du secteur de Caen est et restera vigilante quant à la protection de nos collègues du ressort, de nos missions au cœur des greffes, de nos métiers, et de notre institution, dans l'intérêt du justiciable.

DL des OS

Jean Phi secrétaire de séance adjoint

Points pour avis (soumis au vote) :

- o approbation du procès-verbal du CSA du 12 février 2026 unanimité**
- o projets de chartes des temps des tribunaux judiciaires d'Alençon et de Cherbourg**

Points pour information (débat sans vote) :

❖ Ressources humaines :

- o les mesures indemnitaires concernant les corps communs et les corps particuliers**

IFSE corps communs : bonne nouvelle, projet circulaire transmis mais non signé. Sera fait pour être sur la paie de novembre malgré le temps administratif nécessaire.

Et revalorisation quadriennale aussi en cours pour ceux concernés qui n'ont pas eu de changement de fonction.

- o les réformes en cours : note sur l'IFSE, le temps partiel thérapeutique, les congés maladie, les ASA, le congé supplémentaire naissance**

- o les demandes d'emploi 2027 et la CLE 2026**

- o les élections professionnelles**

- o l'évolution du recours au télétravail**

- o conditions de versement du CIA corps communs/corps particuliers**

- o point sur les heures supplémentaires**

❖ Budget :

o demande budgétaire 2027

o état d'avancement de l'exécution budgétaire 2026

❖ Formation :

o réforme de la formation professionnelle issue du décret du 7 mai 2026

(livret de formation notamment)

o bilan de formation 2026 pour le greffe

o bilan de formation 2026 pour les magistrats

o présentation des perspectives 2027 (greffe et magistrats)

❖ Immobilier :

o état des lieux des travaux immobiliers du ressort

radon alencon coutances et avranches nouveaux résultats, vigilance alencon (RDC JAP et instruction, action corrective avec amélioration de la ventilation avec nettoyage des bouches d'aération et à venir les grilles de ventilation des fenêtres, drhas sollicité avec intervention de Frédéric QUEMEUNEUR pour une réunion d'information avec les agents et Mme GOURBIN, expertise audit des services scellés pour comprendre la problématique du radon dans ce bâtiment vers début décembre) et avranches (CTA pas suffisante, peut être un problème de réglage à voir avec l'installateur remplacement des filtres R9, difficulté à trouver des entreprises spécialisées dans l'étanchéification contre le radon)

CA Caen 3 vitrages cassés et les caméras peintes suite manif du 17 octobre 2026. Infiltrations dans 5 bureaux à différents étages et fissures local archives et ailleurs, pose de jauges à venir, (FIP 2 saisi)

Alencon : opération de restructuration, appel d'offre maîtrise d'ouvrage. Lancement des travaux second semestre 2027.

Coutances travaux après 2028, sureté et cablage. Réception des travaux ADAP en septembre.

Cherbourg théâtre, réception programme des travaux ADAP début novembre. Reliquat budget avec création de controle d'accès Napo et Théâtre. Continuation des opérations de cablage.

Mondeville : installation d'une CTA.

❖ Informatique :

o les projets informatiques de dématérialisation : état des lieux des déploiements au sein du ressort

❖ Questions diverses :

o suivi de réorganisation de service : mutualisation SAJJ-cour d'appel

o retour sur la circulaire de limitation des temps d'audience (conditions de mise en place dans tous les TJ du ressort)

o la CRAJ

- la question de la sûreté au TJ de Cherbourg